

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**29 OCTOBRE 2019**

**N° 9**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Report de match,
- Résultats semaine 43,
- Sportivité semaine 43,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 45 à 47,
- Joueurs cherchant club.

**SAISON 2019 - 2020**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 octobre 2019.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ et Laurent SARDA.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

### ❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

### ❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

**Dossier complet** pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

**Dossier complet** pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

### **🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

## ⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonnées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

**La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

## ⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

## ⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

## ⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

## ⑩ QUALIFICATIONS

**Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

## ❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## ❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

### 🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

### 🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## ❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

***D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

***En cas de doute, contactez la Commission.***

## ❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

**heures.** Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

### **①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **①⑦ ARRETES MUNICIPAUX**

#### **ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

### **①⑧ REPORT DES RENCONTRES**

#### **ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :**

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

## **INFORMATIONS LICENCES**

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.**

## **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**

## **POUR REGULARISATION :**

### **CLUBS ATTENTION**

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ALTRAN FOOT**: jusqu'au 19/11 (1 joueur),  
**US CAF**: jusqu'au 12/11 (4 joueurs),  
**USEMA COLOMIERS** : jusqu'au 19/11 (2 joueurs),  
**ASFP LUSITANOS**: jusqu'au 19/11 (1 joueur),  
**NIMBA OT**: jusqu'au 19/11 (1 joueur),  
**SOPRA FOOT** : jusqu'au 19/11 (2 joueurs),

### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**ASEAT** : à partir du 22/10 (1 joueur),  
**SB SPORT**: à partir du 29/10 (1 joueur),

### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ASCA**: jusqu'au 26/11 (1 joueur),  
**US AERO FOOT** : jusqu'au 26/11 (21 joueurs),  
**ALTRAN FOOT** : jusqu'au 26/11 (19 joueurs),  
**FC BALEC**: jusqu'au 05/11 (3 joueurs), et jusqu'au 26/11 (18 joueurs),  
**USEMA COLOMIERS**: jusqu'au 19/11 (1 joueur),  
**AS DRT** : jusqu'au 19/11 (1 joueur), et jusqu'au 26/11 (3 joueurs),  
**DYNAMO FC** : jusqu'au 26/11 (25 joueurs),  
**FC ESCALQUENS**: jusqu'au 05/11 (1 joueur) et jusqu'au 19/11 (22 joueurs),  
**FONBO FC**: jusqu'au 19/11 (4 joueurs) et jusqu'au 26/11 (2 joueurs),  
**FORZA VIOLA**: jusqu'au 26/11 (1 joueur),  
**FOYER RURAL ST GENIES** : jusqu'au 26/11 (27 joueurs),  
**ASFP LUSITANOS** : jusqu'au 26/11 (8 joueurs),  
**AGATE FC**: jusqu'au 26/11 (2 joueurs),  
**IO TEAM**: jusqu'au 26/11 (22 joueurs),



**AS MATRA:** jusqu'au 26/11 (37 joueurs),  
**MISTRAL P.L :** jusqu'au 26/11 (1 joueur) et jusqu'au 03/12 (2 joueurs),  
**NEW TEAM:** jusqu'au 26/11 (1 joueur),  
**NIMBA OT :** jusqu'au 26/11 (4 joueurs),  
**FC POTO:** jusqu'au 05/11 (1 joueur) et jusqu'au 03/12 (2 joueurs),  
**FA ROQUES:** jusqu'au 26/11 (3 joueurs),  
**AS ST LOUP CAMMAS :** jusqu'au 26/11 (4 joueurs),  
**SB SPORT:** jusqu'au 05/11 (19 joueurs),  
**SHAKHTAR TOLOSA:** jusqu'au 19/11 (22 joueurs),  
**SOPRA FOOT :** jusqu'au 26/11 (2 joueurs),  
**ATHLETICO TOLOSA :** jusqu'au 03/12 (3 joueurs),  
**O.TOULOUSE :** jusqu'au 26/11 (1 joueur),  
**TOULOUSE SA:** jusqu'au 03/12 (2 joueurs),  
**UJS TOULOUSE :** jusqu'au 03/12 (14 joueurs),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

**US CAF :** à partir du 22/10 (1 joueur),  
**FORZA VIOLA FC :** à partir du 22/10 (3 joueurs),  
**MECAPROTEC FC** à partir du 29/10 (23 joueurs),  
**NEW TEAM:** à partir du 29/10 (1 joueur),  
**FA ROQUES:** à partir du 29/10 (11 joueurs),  
**TOULOUSE SA:** à partir du 29/10 (4 joueurs),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

**AS CNES :** jusqu'au 12/11 (24 joueurs),  
**FONBO FC:** jusqu'au 13/11 (18 joueurs),  
**ASFP LUSITANOS :** jusqu'au 12/11 (18 joueurs),  
**SOPRA FOOT :** jusqu'au 12/11 (22 joueurs),



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

## **ARBITRAGE**

La prochaine réunion d'arbitrage aura lieu le mardi 3 Décembre, à 19h au siège de la commission. Les arbitres doivent avertir le responsable de la formation de leur présence avant le 30 novembre.

# REPORT DE MATCH

Nous avons l'impression que vous ne faites pas attention à ce qui est marqué sur le bulletin, ou alors que vous ne le lisez pas. Cela fait plusieurs fois que nous avons une demande de report hors délai. Alors à quoi ça sert que nous fassions un bulletin ??? (voir § 18 du PENSE BETE).


**ART 9-B-1** : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**


## RESULTATS

### SEMAINE 43 DU 21/10/2019 AU 25/10/2019


#### *Division : Excellence – Journée 3 aller*

O. TOULOUSE	2	-	5	AJ SAINT EXUPERY	
MECAPROTEC FC	4	-	1	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
ASEAT		<b>Remis</b>		AS ST LOUP CAMMAS	
FC POTO	1	-	3	PASPORT	


#### *Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller*

FORZA VIOLA FC	1	-	2	FC ESCALQUENS	
ALTRAN FOOT		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA A	
ASC CNES	2	-	1	DYNAMO FC	
MISTRAL P.L.	4	-	4	FC FONBO	

#### *Division : Honneur – Journée 3 aller*

IO TEAM	5	-	0	AS MATRA	
NEW TEAM	1	-	5	TOULOUSE SA	
SHAKHTAR TOLOSA		<b>Remis</b>		USA FOOT	
FA ROQUES	3	-	5	AGATE FC	








#### *Division : Promotion Honneur – Journée 3 aller*

TOLOSA FOOT SYSTEM	0	-	4	AS DRT	
LES VEILLES CANAILLES	5	-	5	UJS TOULOUSE	
FC CANTOU		<b>Remis</b>		SOPRA STERIA FOOT	
SB SPORT FC	10	-	0	ASCA	

#### *Division : Promotion – Journée 3 aller*

ATHLETICO TOLOSA C	1	-	3	FOYER RUR. SAINT GENIES	
US CAF	2	-	1	CPAM	
ASFP LUSITANOS	1	-	4	NIMBA OT	

**Exempt** : FC BALEC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

Le club MECAPROTEC FC est prié de renvoyer sa feuille du match remis.

## SPORTIVITE SEMAINE 43

**TROIS** sorties temporaires et **ONZE** avertissements pour **16** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

**Rencontre MECAPROTEC FC / USEMA COLOMIERS du 21/10/19 – Excellence – Journée 3 aller :**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – **AVERTISSEMENT – Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/10/2019 (ART 32 – §B – f),**

DENEUX Nicolas, licence n°812125 (MECAPROTEC FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 04/11/2019.**

**Rencontre NEW TEAM / TOULOUSE SA du 24/10/19 – Honneur – Journée 3 aller:**

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – **AVERTISSEMENT – Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/10/2019 (ART 32 – §B – f),**

DIALLO Ibrahim, licence n°55496151, capitaine (NEW TEAM)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 04/11/2019.**

## RECTIFICATIF CALENDRIER

**SEMAINE 46 DU 12/11/2019 AU 15/11/2019**

**Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller**

DYNAMO FC

FONBO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



## Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

**FC CANTOU : Paul Sabatier Hb :** Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

**FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue :** 5 chemin de l'Enguille.

**ASFP LUSITANOS : Castelginest :** rue Saint-Gilles.

**ASEAT : Sesquières Hb :** chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

**Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.**

## SEMAINE 45 DU 04/11/2019 AU 08/11/2019

### *Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4*

ASEAT	FC CANTOU	Sesquières Hb	Ve 08/11	20h00
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Je 07/11	19h45
ASCA	PASPORT	Beaupuy	Je 07/11	20h15

### *Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 4*

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 07/11	20h00
CPAM	ASC CNES	Sordelo St.	Me 06/11	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FC ESCALQUENS	St Loup Cammas	Je 07/11	20h15

### *Coupe Occitane : Poule A – Tour 4*

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 06/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 08/11	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AS DRT	La Ramée Synthé	Je 07/11	19h45

### *Coupe Occitane : Poule B – Tour 4*

MISTRAL P.L.	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 04/11	20h00
O.TOULOUSE	LES VIEIL. CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 06/11	19h45
FC FONBO	USEMA COLOMIERS	M. Cerdan St.	Lu 04/11	19h45

### *Coupe Occitane : Poule C – Tour 4*

USA FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Me 06/11	20h45
FC BALEC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 07/11	20h45
AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ma 05/11	19h45

**Coupe Occitane : Poule D - Tour 4**

TOULOUSE SA	ATHLETICO TOLOSA C	R. Barran	Ve 08/11	19h45
FA ROQUES	MECAPROTEC FC	Roques	Lu 04/11	20h30
SOPRA STERIA FOOT	ASFP LUSITANOS	Sordelo St.	Je 07/11	19h45

**SEMAINE 46 DU 12/11/2019 AU 15/11/2019****Division : Excellence – Journée 4 aller**

AJ SAINT EXUPERY	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 14/11	19h45
USEMA COLOMIERS	O.TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 13/11	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	St Loup cammas	Je 14/11	20h15
PASPORT	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 13/11	19h45
SHADOCKS SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 15/11	20h45

**Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller**

ATHLETICO TOLOSA A	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 14/11	20h00
<b>DYNAMO FC</b>	<b>FONBO FC</b>	<b>La Ramée St</b>	<b>Me 13/11</b>	<b>19h45</b>
MISTRAL P.L.	ASC CNES	R. Barran	Ve 15/11	19h45
ALTRAN FOOT	FC ESCALQUENS	Blagnac Baradels Syn	Je 14/11	20h45

**Division : Honneur – Journée 4 aller**

IO TEAM	FA ROQUES	M. Cerdan Hb	Ma 12/11	19h45
NEW TEAM	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 13/11	19h45
TOULOUSE SA	SHAKHTAR TOLOSA	Sordelo St	Ve 15/11	19h45
AS MATRA	AGATE FC	R.Barran	Ma 12/11	19h45

**Division : Promotion Honneur – Journée 4 aller**

FC CANTOU	AS DRT	Argoulets St.	Me 13/11	19h45
SB SPORT FC	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St.	Me 13/11	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St	Je 14/11	19h45
ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 14/11	20h15

**Division : Promotion – Journée 4 aller**

NIMBA O.T.	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 15/11	19h45
FC BALEC	US CAF	La Ramée Synthé	Je 14/11	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	ASFP LUSITANOS	St Genies Bellevue	Je 14/11	20h30

**Exempt** : CPAM**SEMAINE 47 DU 18/11/2019 AU 22/11/2019****Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 5**

AJ SAINT EXUPERY	ASCA	Sordelo St.	Me 20/11	19h45
SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh Synthé	Ve 22/11	20h45
FC CANTOU	PASPORT	Sordelo St.	Ve 22/11	19h45

**Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5**

CPAM	AS ST LOUP CAMMAS	R. Barran	Ve 22/11	19h45
ASC CNES	NEW TEAM	R. Barran	Ma 19/11	19h45
FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 21/11	20h00

**Coupe Occitane : Poule A – Tour 5**

IO TEAM	TOLOSA FOOT SYS.	M. Cerdan St.	Lu 18/11	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Me 20/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AS DRT	Sordelo Hb	Je 21/11	19h45

### ***Coupe Occitane : Poule B – Tour 5***

LES VIEIL. CANAILLES	FC FONBO	La Ramée Synthé	Ve 22/11	19h45
O.TOULOUSE	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 20/11	19h45
USEMA COLOMIERS	MISTRAL P.L.	Capitany Synthé	Me 20/11	20h00

### ***Coupe Occitane : Poule C – Tour 5***

ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO	La Ramée Hb	Lu 18/11	19h45
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je 21/11	20h45
USA FOOT	FC BALEC	Blagnac Baradels Syn	Me 20/11	20h45

### ***Coupe Occitane : Poule D - Tour 5***

MECAPROTEC FC	ASFP LUSITANOS	Muret Auriol Synthé	Lu 18/11	20h00
FA ROQUES	TOULOUSE SA	Roques	Lu 18/11	20h30
ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 18/11	20h00

## **JOUEURS CHERCHANT CLUB**

Nous avons reçu des contacts de joueurs voulant intégrer des équipes.

Voici leurs coordonnées :

Mr David Bourgoïn : 0675538205

Mr Emirhan GENEL : emirhangenel200@gmail.com (né en 2003)

**Il n'y aura pas de bulletin la semaine prochaine**